

Préface

Les écosystèmes marins sont parcourus par des flux d'informations dont la collecte et l'utilisation conditionnent la capacité des animaux à y survivre, à y grandir et à s'y reproduire. Parmi ces flux d'informations, il y a les sons. Or, contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, le monde sous-marin n'est pas le monde du silence et les sons constituent une source d'informations essentielles pour les animaux marins.

Au cours des dernières décennies, le développement des activités humaines en mer s'est accompagné d'une augmentation du niveau de bruit de fond dans la plupart des écosystèmes marins, et plus particulièrement dans ceux situés à proximité des côtes. L'origine de ces nuisances est multiple, en lien notamment avec la navigation, les activités portuaires ou de loisir. En outre, des sources de pollution sonore plus ponctuelles, mais également plus aiguës, se sont développées (exploration sismique, construction d'installations en mer), et font aujourd'hui l'objet d'une attention toute particulière.

La réduction des nuisances sonores en mer est un sujet sur lequel la France s'est fortement mobilisée ces dernières années, particulièrement dans le cadre de sa politique de planification des espaces maritimes. Le bruit sous-marin est désormais reconnu au plan réglementaire européen et national comme pouvant générer des impacts sur de nombreuses espèces marines (et pas uniquement sur des espèces emblématiques telles que les cétacés). Dès 2019, les documents stratégiques de façade (DSF) ont précisé les objectifs à mettre en place afin de réduire l'impact acoustique des activités en mer. La pollution sonore est désormais intégrée dans les études d'impact environnemental au même titre que les autres sources de pollution. Par ailleurs, la France s'est engagée avec l'Union européenne pour soutenir le Canada qui propose que le bruit sous-marin intègre l'agenda international et fasse l'objet de travaux en vue d'une prochaine réglementation de l'Organisation maritime internationale.

Afin d'accompagner cette démarche, le ministère de la Transition écologique et le ministère de la Mer ont produit en 2020 un guide qui liste les sources de nuisances sonores d'origine anthropique, recense les informations disponibles et explicite les effets sur la faune marine. Ce guide établit des préconisations visant à mieux évaluer et maîtriser ces impacts et il présente les moyens disponibles pour les éviter, les réduire, voire les compenser. Avec cet outil, nous ne nous contentons pas de fixer des normes, nous accompagnons les usagers dans la recherche de solutions.

L'administration durable de la mer implique une forte capacité d'anticipation de son évolution, de manière à en planifier et à en réglementer les usages. Atteindre cet objectif suppose le développement d'une connaissance scientifique résolument finalisée, visant à la production de solutions. Elle repose également sur une stratégie

Le bruit en mer

qui favorise les synergies entre les mondes des sciences, de l'industrie, du droit et de l'économie. Dans ce contexte, l'état des connaissances et de la réglementation présenté dans cet ouvrage forme une contribution indispensable à l'émergence de solutions. Il illustre parfaitement la puissance des approches pluridisciplinaires.

Je remercie les contributeurs à ce colloque pour s'être emparés de ce sujet et je forme des vœux de complète réussite, dans notre intérêt à tous, quant aux travaux engagés sur un sujet complexe, préoccupant et pour lequel il est vital de développer des solutions concrètes.

Annick Girardin, ministre de la Mer